

03 - Vissage et dévissage sur dalles de sol

Cette situation est nouvelle suite au dernier rapport établi à fin mars 2017.

Description des travaux

Cette intervention consiste en la pose ou dépose par vissage ou dévissage pour remplacement d'un équipement sur dalles de sol amiantées, par exemple vissage d'une barre de seuil. Le perçage de dalles de sol fait l'objet de la fiche n° 01.

Environnement de travail

Les travaux sont réalisés en milieu intérieur.

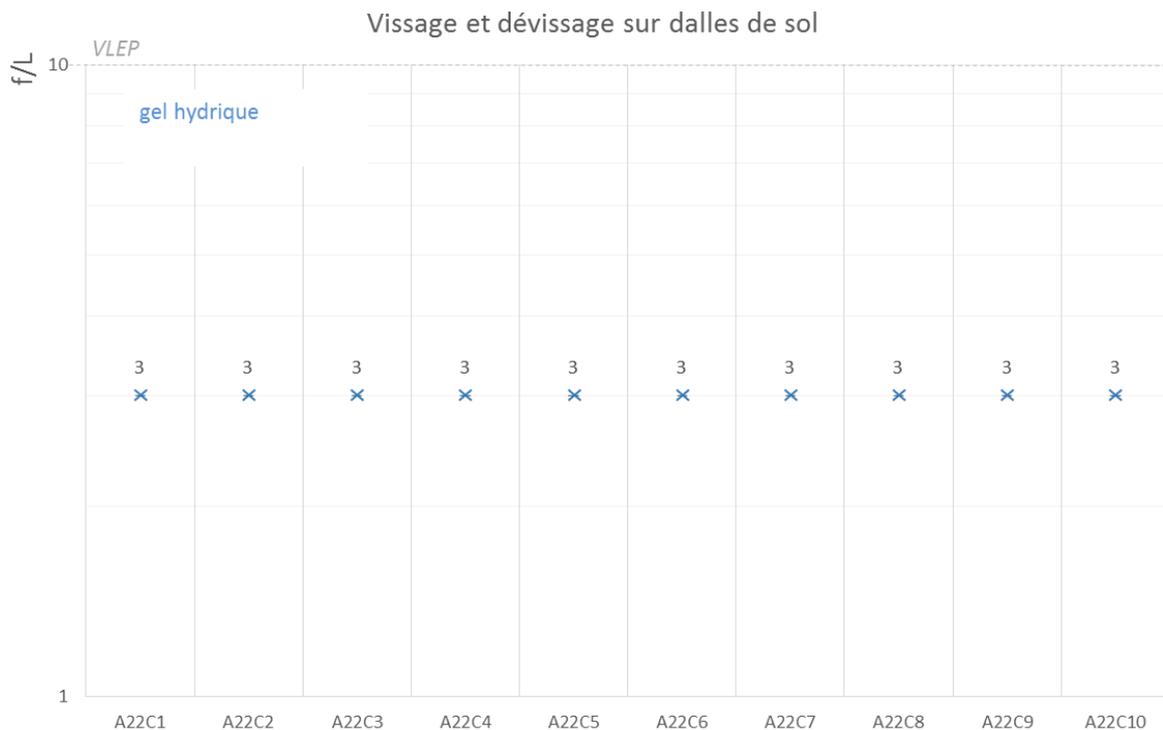
Etat du matériau

100% des matériaux étaient en bon état.

Nature des fibres d'amiante observées

Dans les matériaux analysés, le chrysotile est la seule variété d'amiante identifiée.

Cartographie des résultats



Processus mis en œuvre

Un processus est décrit par le matériau concerné, la technique d'intervention et les moyens de protection collective intégrés mis en œuvre (travail à l'humide et/ou captage à la source).

Pour cette situation, **un seul processus** a été mis en œuvre : vissage / dévissage sur dalles de sol amiantées à l'aide de gel hydrique (100%).

Préconisations générales

Dans le cas de travaux en site occupé, il est recommandé à l'entreprise de demander au donneur d'ordre d'informer les occupants des locaux et d'interdire l'accès à la « zone amiante » à toute personne étrangère au chantier en la signalant et en la balisant.

Résultats et préconisations par processus

Technique	Moyen de protection collective mis en œuvre	Nombre de résultats	Concentration C en f/L	Valeur de référence (Percentile 95 en f/L)	Niveau d'empoussièrement
Vissage / Dévissage	Gel hydrique	10	$C \leq 3$	3	Niveau 1

Préconisations d'intervention :

- S'équiper des EPI : combinaison de type 5 et gants étanches à usage unique, sur-chausses ou bottes décontaminables, protection respiratoire : il est préconisé de porter *a minima* un demi-masque équipé de filtres ou de cartouches P3.
L'abaissement du niveau de protection respiratoire relève du résultat de l'évaluation des risques de l'entreprise. Il convient de rappeler que le demi-masque à usage unique FFP3 est limité aux interventions de moins de 15 minutes, une seule fois par jour.
- Protéger les surfaces à proximité à l'aide de film polyane.
- Préparer la surface concernée en la nettoyant à l'aide d'une lingette humide (dégraissante).
- Appliquer du gel dans le trou et visser à l'aide d'un tournevis.
- Après l'intervention, nettoyer les surfaces à l'aide de lingettes humides et replier délicatement le film de protection sur lui-même.
- Placer les lingettes humides contaminées dans un sac déchet étiqueté « amiante ».
- Décontamination des travailleurs et du matériel :
 - Une procédure de décontamination du matériel utilisé est mise en œuvre à la fin de chaque intervention (aspiration à l'aide d'un aspirateur avec filtre THE et essuyage à l'aide de lingettes humides).
 - Une procédure de décontamination des travailleurs est mise en œuvre sur une aire dédiée et protégée à l'aide d'un film de polyane à proximité de la zone d'intervention. La procédure comprend une aspiration de la combinaison à l'aide d'un aspirateur avec filtre THE et le mouillage par pulvérisation d'un agent mouillant ou d'eau. Le déshabillage s'effectue en roulant la combinaison sur elle-même vers l'extérieur (« en

peau de lapin ») pour maintenir les fibres à l'intérieur. Une douche d'hygiène est également prévue.

- Le nettoyage et la décontamination des appareils de protection respiratoire doivent également être réalisés avant leur rangement dans leurs boîtes de rangement dédiées, propres et sèches.
- Placer les déchets d'EPI et consommables de chantiers (films polyanes contaminés) dans un sac étanche étiqueté « amiante ». Eliminer tous les déchets dans une filière autorisée.